

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11 mai 2023

RECRUTEMENT DE GREFFIERS : UNE NOUVELLE CAMPAGNE EST LANCÉE

Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a présenté son projet de loi d'orientation et de programmation, le 3 mai dernier, qui prévoit notamment le recrutement de 1500 greffiers supplémentaires dans les juridictions d'ici 2027. Afin d'atteindre cet objectif, le ministère de la Justice lance une campagne de recrutement inédite avec deux sessions au titre de 2024. La première session proposera près de 450 postes à pourvoir ; les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 6 juillet 2023.

3 concours pour diversifier les profils

Jusqu'au 6 juillet 2023, les candidats voulant rejoindre le corps des greffiers des services judiciaires peuvent s'inscrire au concours interne, au concours externe ou au troisième concours. Ces modes d'accès distincts permettent de diversifier les profils des postulants à ce métier de greffier, maillon essentiel du fonctionnement de la justice.

Nouveauté cette année : une session de concours supplémentaire

Cette nouvelle session dont les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 6 juillet 2023 vient s'ajouter à la campagne d'inscription qui a lieu, chaque année, de novembre à janvier.

Un métier qui conjugue connaissances juridiques, maîtrise des procédures et dimension humaine

Le greffier a un rôle majeur dans le fonctionnement de la justice. Technicien de la procédure, il enregistre les affaires, prévient les parties des échéances importantes, effectue des recherches juridiques, prend note du déroulement des débats, rédige les procès-verbaux et met en forme les décisions.

Spécialiste de la procédure, le greffier est garant de l'authenticité des actes juridictionnels, et tout acte accompli en son absence peut être annulé.

Le greffier est aussi chargé de renseigner, d'orienter et d'accompagner les usagers dans l'accomplissement des formalités ou procédures judiciaires.

Une formation rémunérée avec des stages sur le terrain

Les lauréats des concours externe et interne suivront une formation rémunérée de 18 mois alternant cours théoriques à l'École nationale des greffes de Dijon et stages pratiques en juridictions.

A l'issue de la formation et selon le rang de classement, les greffiers stagiaires sont appelés à choisir leur poste à partir d'une liste nationale établie par l'administration. Seuls les lauréats remplissant toutes les conditions d'accès aux concours pourront être nommés.

Les lauréats du troisième concours suivront une formation rémunérée de 12 mois alternant cours théoriques à l'École nationale des greffes de Dijon et stages en juridictions. Le choix des postes s'effectue en fin de formation en fonction du rang de classement des stagiaires à partir d'une liste nationale établie par l'administration.

Toutes les informations sur les concours

Le calendrier des concours

- Les inscriptions sont ouvertes du 3 mai au 6 juillet 2023 à 23h59
- Épreuves écrites des concours externe et interne : 3 et 4 octobre 2023
- Épreuve écrite du troisième concours : 3 octobre 2023
- Résultats d'admissibilité : 10 novembre 2023
- Épreuve orale : à partir du 27 novembre 2023
- Résultats d'admission : 4 janvier 2024

Conditions d'accès pour le concours externe

- Être de nationalité française,
- Être titulaire d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau III (Bac + 2 minimum) ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes (sauf pour les parents d'au moins 3 enfants, qui en sont dispensés),
- Justifier, au plus tard à la date de la première épreuve écrite, soit le 3 octobre 2023 du titre ou diplôme classé au moins au niveau III.

Conditions d'accès pour le concours interne

- Être de nationalité française,
- Être à la date du début des épreuves écrites, soit le 3 octobre 2023, en activité, en détachement, en congé parental, en cours d'accomplissement du service militaire,
- Justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours soit au 1er janvier 2024, de 4 années au moins de services publics.

Conditions d'accès pour le troisième concours

- Être de nationalité française,
- Justifier de l'exercice pendant une durée de quatre ans d'un ou plusieurs mandats ou d'une ou plusieurs des activités définies au 3° de l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours, soit le 1er janvier 2024. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans le domaine juridique et avoir été d'un niveau comparable à celles des greffiers des services judiciaires. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément prises en compte qu'à un seul titre.

Informations et inscriptions : [La Justice recrute des greffiers](#)